

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

GC/HA/NMT/CH/2009



Publication faite en conformité de l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'An deux mille neuf, le 30 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville du Pré Saint-Gervais régulièrement convoqué le 24 mars 2009 s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard COSME, Maire.

Etaient présents :

M. Gérard COSME, Maire, Mme Martine LEGRAND, M. Jean-Luc DECOBERT, M. Julien RENAULT (à partir de 20h12), Mme Anna ANGELI, Mme Nicole REGNIER, Mme Joëlle-Dunia MUTABESHA, M. Mathias OTT, M. Denis BAILLON, Adjoints au Maire.

M. Nicolas SOUDON, M. Edgard ABERLE, M. Charles AMARA, M. Georges INCERTI-FORMENTINI, Mme Gisèle BORSELLINO, Conseillers Municipaux Délégués.

Mme Laetitia DEKNUDT, Mme Corinne ATZORI, Mlle Marlène DOINE, M. Walter PINNA, Mme Monique GROS, M. Ali MOULAY, Mme Martine GANEM-COHEN (à partir de 19h48), Mme Elena ESTEVE, M. Jean-Marc ROBINET, M. Didier HEROUARD, Mme Christine FRELAND, M. Raphaël SCIALOM, Mme Mariama LESCURE, M. Serge VOLKOFF, Mme Catherine SIRE-SABADO, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et représentés :

M. Julien RENAULT (jusqu'à 20h12), Adjoint au Maire, représenté par M. Georges INCERTI-FORMENTINI, Conseiller Municipal Délégué,

M. Saïd SADAoui, Adjoint au Maire, représenté par Mme Laetitia DEKNUDT, Conseillère Municipale,

M. Arold JANDIA, Conseiller Municipal, représenté par Mlle Marlène DOINE, Conseillère Municipale,

Mme Martine BAUDAERT, Conseillère Municipale, représentée par M Jean-Luc DECOBERT, Adjoint au Maire.

Etaient absentes :

Mlle Anahi UBAL RETAMOZO, Conseillère Municipale,

Mme Martine GANEM-COHEN (jusqu'à 19h48).

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Le MAIRE ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h35 et procède à l'appel nominal.

Monsieur Le MAIRE propose de nommer M. Walter PINNA, Conseiller Municipal, dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2009

Monsieur Le MAIRE soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 mars 2009 à l'approbation de l'assemblée délibérante et invite les conseillers à faire part de leurs observations.

En l'absence d'observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.



TABLEAU DE PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

N° D'ORDRE	SUJET	NOM DU RAPPORTEUR
0	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2009	Gérard COSME
1	FINANCES / Vote des taux de la fiscalité locale	Jean-Luc DECOBERT
2	FINANCES / Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2009 (TEOM)	Jean-Luc DECOBERT
3	FINANCES / Adoption du Budget Primitif 2009 ville	Jean-Luc DECOBERT
4	FINANCES / Vote de la redevance assainissement 2009	Jean-Luc DECOBERT
5	FINANCES / Adoption du Budget Primitif Annexe assainissement 2009	Jean-Luc DECOBERT
6	FINANCES / Attribution des subventions aux associations et conventionnement avec celles recevant plus de 23 000 euros	Martine LEGRAND
7	MARCHES / Avenants au marché relatif aux travaux d'installation des services sociaux municipaux au 1-3 rue Emile Augier au Pré Saint-Gervais	Julien RENAULT
8	ADMINISTRATION GENERALE / Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs Locaux	Gérard COSME
9	DOMMAINE COMMUNAL / Autorisation donnée au Maire pour le dépôt de permis de démolir pour les bâtiments au 46 et 48 rue Danton	Nicolas SOUDON
10	POLITIQUE DE LA VILLE / Programmation CUCS 2009	Mathias OTT

1- FINANCES / Vote des taux de la fiscalité locale

Rapporteur : Jean-Luc DECOBERT

Mes chers collègues, comme tous les ans, à la même période, nous sommes appelés à voter les taux communaux des quatre taxes locales. Cette année encore – c'est presque un rituel maintenant - nous vous proposerons de ne pas augmenter ces taux et de reconduire les mêmes que les années précédentes, ceci pour la quinzième année de suite.

Ainsi les taux concernés sont :

- de 12,78% pour la taxe d'habitation,
- de 26,94% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- de 44,90% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Ce taux est très élevé mais nous n'avons pratiquement pas de terrain assujéti à cette taxe,
- de 27,28% pour la taxe professionnelle.

En dehors de cette présentation générale, mon seul commentaire sera pour dire que, si nous n'augmentons pas ces taux, leur produit va cependant augmenter puisque nos bases progressent sensiblement. Ainsi on note une progression de 2,56% en matière de taxe d'habitation, de 10,64% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, de 8,91% pour la taxe professionnelle. Ces deux dernières évolutions illustrent les nouvelles implantations sur la ville l'an dernier, dont nous tirons aujourd'hui les fruits. Je pense notamment aux établissements médicaux et à l'immeuble Yvoire.

.....

M. SCIALOM :

Les taux de fiscalité locale que vous nous proposez de voter sont certes ceux du Pré depuis plus de dix ans mais je vous rappelle que la taxe foncière sur le bâti est la plus haute du département, bien au dessus de la moyenne départementale de 9,01%. Je peux faire le même constat pour la taxe foncière sur le non bâti dont le taux moyen du département est de 12,97%. Plus inquiétant est la taxe professionnelle. Si on se réfère au débat d'orientation budgétaire du début du mois de mars, vous poursuivez comme objectif la revitalisation du tissu industriel, qui induit donc l'implantation de nouvelles activités. Or avec une taxe professionnelle de 27,28%, une des plus hautes du département et représentant presque le double de la moyenne départementale, je ne vois pas en quoi nous sommes attractifs. D'autant plus que Pantin et Bobigny sont en ZFU. Mais également du fait que nous subissons la concurrence directe, d'une part de la communauté d'agglomération de Plaine Commune avec un taux de 21,70% et la présence d'équipement sur ce site, et d'autre part, de l'installation de l'ensemble d'immeubles d'entreprise situé sur la porte des lilas, soumis en principe à la taxe professionnelle de Paris, soit environ 12%. Qu'avons nous donc de plus attractif à proposer ?

M. VOLKOFF :

Nous souhaitons vous indiquer notre intention de voter en faveur de ces propositions de taux, en donnant à ce vote un caractère assez pragmatique. M. DECOBERT a parlé de rituel. Disons que c'est maintenant habituel, depuis un certain nombre d'années, d'avoir ces montants là. Ils permettent de faire face aux besoins habituels de la commune, il n'y a pas de protestation d'une grande majorité de gervaisiens contre ces montants. Ma foi, cela fonctionne et essayons donc de continuer à avancer comme cela. Ce ne serait sans doute pas le bon moment dans une année de crise, de difficultés, où des personnes malheureusement risquent de perdre leur emploi ou ont du mal à en trouver, de les augmenter car cela pourrait accroître les difficultés financières de certains habitants. Et ce alors même que d'autres composantes de la fiscalité augmenteront peut être suite à différents événements spéculatifs. Ce ne serait sans doute pas non plus le moment de les baisser car cela signifierait faire baisser des services collectifs communaux. Il paraît donc de bon sens de poursuivre ainsi.

Cela étant dit, je voudrais poser l'idée qu'il ne s'agit pas d'un dogme, qu'il n'est pas inscrit dans le marbre que 12,78% est exactement le bon taux de taxe d'habitation qu'il faut pour notre ville. Il n'est pas non plus en soi un critère de gestion réussie. Si la gestion au Pré a été maîtrisée, tant mieux ! Mais des villes pourraient ne pas modifier leurs taxes en ayant quand même fait des erreurs de gestion. Cela les amènerait juste à diminuer leurs dépenses. Ce n'est pas non plus en soi le signe d'une politique de justice sociale car les taux doivent être assez divers : il doit y avoir un peu toutes sortes de taux dans un peu toutes sortes de familles politiques à la direction des municipalités.

En conclusion de tout cela, nous annonçons donc notre volonté de voter pour ces taux, et ce pour des raisons qui sont tout simplement raisonnables.

M. LE MAIRE :

Quelques éléments de réponse à ces interventions. D'abord, je fais miens les propos du représentant du groupe « A Gauche Autrement » sur l'utilisation de l'impôt dans une situation de crise comme nous la connaissons aujourd'hui. J'avais très clairement exprimé cela lors de la présentation de mes vœux à la population au début de cette année : dans ces temps difficiles, nous aurions des choix à effectuer et nous saurions les faire ! A la fois à travers le débat que nous avons entamé lors de notre dernière séance sur les orientations budgétaires, qui dévoilent les grandes lignes du contenu politique du budget, et aussi je l'imagine dans les questions qui viendront au cours de notre séance ce soir, on voit bien que des choix sont faits, des actions sont portées. Et ce au service de la solidarité et de ceux qui en ont le plus besoin. Alors, il est vrai que nous pouvons avoir la satisfaction de faire valoir que, pour la quinzième année consécutive, nous n'augmenterons pas les taux des impôts locaux. Mais à ce sentiment, s'ajoute aussi cette année la volonté de préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens, à un moment où, si j'en crois les taux connus d'augmentation d'un certain nombre de collectivités dans le département, nous sommes donc comparativement dans une situation atypique.

Néanmoins, pour en revenir aux commentaires de ces taux par M. SCIALOM, il est évident que si nous avons des choix à effectuer au niveau des dépenses – le débat a eu lieu et aura lieu sur ce sujet - nous avons aussi une responsabilité d'assurer les moyens de ces dépenses et donc d'assurer des recettes. Concernant l'évolution de la taxe, je ne partage pas l'exactitude du classement que vous faites : même si nous sommes dans les plus hauts, nous ne sommes pas les plus hauts en ce qui concerne la taxe professionnelle, ni la taxe foncière bâtie. Mais nous pourrions avoir l'occasion de regarder cela dans le détail, de manière comparative, sur les 40 villes du département. Cela étant, j'assume parfaitement la répartition des recettes dues aux taxes locales. Elle est simplement le reflet de la réalité de notre commune. Une ville bâtie en totalité, ce qui explique l'absence totale de ressources du foncier non bâti. Mais aussi, un départ au fil du temps des activités économiques qui aboutit aujourd'hui à une prépondérance de la taxe foncière dans les recettes. Tout cela je l'assume : c'est l'histoire de notre ville, ce qu'elle est, qui fait les bases de ces compositions.

Y a-t-il d'autres observations ? Si non, je sou mets la question au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2331-1 et suivants,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1379, 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu l'état 1259 Mi de l'administration fiscale portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2009,

Vu la réunion de la commission des finances en date du 17 mars 2009,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 29

Contre : 1 (M. SCIALOM)

Abstentions : 2 (M. HEROUARD, Mme FRELAND)

A LA MAJORITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- ✓ D'arrêter les taux des impôts directs locaux pour 2009 au même niveau que l'année précédente.

Les taux appliqués aux bases permettent de déterminer la recette prévisionnelle globale pour un montant estimé à 10 311 384 €.

- Taxe d'habitation..... : produit : 2 958 826 € / taux : 12,78%
- Taxe foncière (bâti)..... : produit : 5 539 942 € / taux : 26,94%
- Taxe foncière (non bâti) : produit : 7 498 € / taux : 44,90%
- Taxe professionnelle.... : produit : 1 805 118 € / taux : 27,28%

Pour mémoire, ces taux sont restés inchangés depuis 1995.

2 - FINANCES / Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2009 (TEOM)

Rapporteur : Jean-Luc DECOBERT

Comme chaque année, nous sommes appelés à voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Je rappellerai que cette taxe ne vise qu'à couvrir les dépenses du service. Cela signifie que, pour déterminer son taux, nous calculons le coût du service de traitement des ordures ménagères, en y incluant l'ensemble des coûts. Et nous avons aussi la base, la même que pour la taxe foncière sur la propriété bâtie. Ces calculs aboutissent à un taux nous permettant de couvrir l'ensemble des dépenses. Nous vous proposons de reconduire le même taux de 7,22% que l'an dernier. Non pas que nos dépenses de traitement d'ordures ménagères n'aient pas augmenté. Mais la base a progressé parallèlement. Les dépenses augmentant et la base progressant de la même manière, nous pouvons donc couvrir nos dépenses en maintenant le même taux. Je rappellerai aussi que cette taxe est facturée aux propriétaires et que ceux-ci ont la possibilité de refacturer à leurs locataires.

.....

Mme SIRE-SABADO :

S'il y avait amélioration du tri des déchets, cela rapporterait-il des recettes supplémentaires dans ce domaine ?

M. LE MAIRE :

D'une manière générale, oui. En effet, je parle sous le contrôle du directeur des services techniques présent ce soir, le principe est qu'à chaque fois que nous amenons une benne triée, c'est source de revenu pour la collectivité, et qu'au contraire, une benne non triée est source de dépenses pour la collectivité. En faisant cela, on creuse donc l'écart entre les recettes et les dépenses.

Mme SIRE-SABADO :

Cela peut donc être un objectif pour la ville d'améliorer le tri des déchets pour viser peut-être à diminuer cette taxe.

M. LE MAIRE :

Oui, et nous y œuvrons depuis quelques temps maintenant. Il y a eu notamment toute une exposition à ce sujet. Il faut encourager cela. Les résultats que nous avons sont d'ailleurs encourageants. Mais en la matière, c'est ma conviction profonde, il y a encore du chemin à parcourir.

Mme ANGELI :

Juste pour complément, je tiens à rappeler que, effectivement, il y a eu cette exposition à la Maison des Associations Gervaisiennes où beaucoup de scolaires sont venus. Mais, tout au long de l'année, le service technique de la voirie et du ramassage des ordures organise des initiatives dans les classes. Il y a cette vocation et cette volonté forte du service scolaire et de l'ensemble de la municipalité de vraiment proposer aux gervaisiens, enfants et grands, de participer à des jeux et à l'apprentissage sur la façon de mieux trier à la maison.

M. DECOBERT :

Je parle aussi sous le contrôle de M. LARABI présent ce soir, et j'en profite d'ailleurs pour le remercier pour cette excellente exposition. Le principe est que nous payons chaque tonne de déchets apportée au centre de traitement. En contrepartie, lorsque la tonne de déchets est acceptée comme remplissant les conditions de tri, nous recevons une subvention. Quand elle n'est pas acceptée comme telle, nous n'avons pas cette subvention à la tonne. Donc, effectivement, nous avons intérêt à bien trier nos déchets. Je crois pouvoir dire que c'est ce que nous faisons car, selon le rapport annuel du tri sélectif, nous sommes placés parmi les communes ayant les meilleurs résultats en la matière dans le département. Et ces résultats sont en progression.

Mme SIRE-SABADO :

C'est bien. Mais nous pouvons peut-être viser à faire mieux. Je donnerai juste pour exemple celui de France Habitation où l'on a pu constater que les locaux à ordures sont tellement exigus que, pour trier ses déchets, cela nécessite plus que de la bonne volonté. Pour accéder aux bennes à ordures de tri, il faut enjamber celle des déchets « normaux ».

M. LE MAIRE :

De quel patrimoine s'agit-il ?

Mme SIRE-SABADO :

France Habitation, avenue Jean Jaurès.

M. LE MAIRE :

D'accord, il faut savoir que, dans le cadre du projet de réhabilitation de ce patrimoine, la question des ordures ménagères est repensée dans des espaces nouveaux et mieux adaptés.

Y a-t-il d'autres observations ? Si non, je soumetts la question au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2331-1 et suivants et L 2333-76,
Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1379, 1520 à 1526, 1636 B sexies et 1636 B septies,
Vu l'état 1259 TEOM de l'administration fiscale portant modification des bases nettes d'imposition de la TEOM,
Vu la réunion de la commission des finances en date du 17 mars 2009,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 30

Abstentions : 2 (M. HEROUARD, Mme FRELAND)

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- ✓ De voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) s'élevant à 7,22 %, appliqué à une base prévisionnelle de 20 961 926 € et correspondant à un produit prévisionnel arrondi à 1 513 451 €.

3 - FINANCES / Adoption du Budget Primitif 2009 ville

Rapporteur : Jean-Luc DECOBERT

Mes chers collègues, vous avez reçu l'ensemble des documents sur le budget primitif de la ville. Les éléments de ce budget primitif ayant été présentés à la commission des finances, je ne les détaillerai pas ce soir. Cependant, je souhaite en souligner quelques points forts.

Premièrement, ainsi que cela a été abordé précédemment, il est établi avec des taux constants pour les quatre taxes locales. Cela mérite d'être rappelé car beaucoup de villes dans cette période sont en train d'augmenter leurs taux contrairement à nous. Ensuite, il nous permet de dégager une épargne annuelle – dans des termes plus financiers « un autofinancement » - d'environ 2 150 000 €, contre des montants de l'ordre de 1 650 000 € l'an dernier et les années précédentes. Nous pouvons donc à la fois rembourser le capital de notre dette, qui est d'environ 950 000 €, mais aussi, pour le surplus, financer des investissements. Cette année nous disposerons ainsi de 1 200 000 € de recettes destinées à financer des investissements en limitant ainsi l'emprunt. La troisième caractéristique de ce budget est le niveau exceptionnel d'investissement que nous aurons en 2009 puisque notre budget d'investissement net – en dehors des écritures financières – atteindra 4 200 000 €, ce qui est un montant très élevé. Il permettra de réaliser de nombreux travaux d'amélioration et d'embellissement du cadre de vie. Or, cette somme d'investissement net ne sera financée par l'emprunt qu'à hauteur de 600 000 €, contre un emprunt de l'ordre de 1 200 000 € les années précédentes. Cette année, nous divisons donc l'inscription de l'emprunt par deux. Cela illustre bien la situation financière de notre ville qui s'améliore sensiblement. Sur le plan financier, je citerai un dernier élément qui montre bien les efforts fournis. La charge de la dette a été divisée par deux en quinze ans : en 1995, elle était d'un peu plus de 16 Millions de Francs ; En 2009, elle s'établit à 1 300 000 €, soit 950 000 € de remboursement de capital et 350 000 € de frais financiers (contre un peu plus de 600 000 € de frais financiers l'an dernier). Tous ces éléments illustrent donc une évolution très positive qui méritait d'être soulignée.

Concernant les dépenses inscrites au budget, avant d'en voir les caractéristiques pour 2009, je rappellerai que tous les crédits précédemment portés pour l'école, les enfants, les personnes en difficulté, le troisième âge, le sport, la culture ou pour soutenir l'ensemble des associations qui animent la ville, sont maintenus. En parallèle, la spécificité de ce budget primitif pour 2009 est la volonté de renforcer et de développer notre action dans des domaines comme la lutte contre l'insalubrité, le développement durable, la propreté, le stationnement, et plus globalement en direction du cadre de vie et du mieux vivre ensemble au Pré. Quelques exemples pour illustrer ces propos. Concernant l'amélioration de la propreté de la ville, nous recruterons deux agents supplémentaires à la voirie, nous achèterons une auto-laveuse, une balayeuse et une machine anti-graffiti. Pour améliorer le stationnement, nous recruterons un ASVP supplémentaire et ferons réaliser une étude pour éclairer les choix que nous aurons à faire rapidement pour régler les problèmes en la matière. Dans le domaine du patrimoine, du cadre de vie, du développement durable, nous recruterons des compétences nouvelles : un ingénieur « patrimoine », un ingénieur pour la politique de l'habitat et la lutte contre l'insalubrité, d'ailleurs présente ce soir, et un troisième prochainement pour la voirie et les infrastructures. Nous avons également inscrit des crédits pour réaliser des études sur l'identité urbaine de la ville, sur le PLU, sur l'aménagement de secteurs particuliers comme celui de la rue Danton ou Estienne d'Orves / Joineau. Enfin de nouveaux services dématérialisés seront proposés à la population : commander des actes municipaux ou payer les prestations municipales par internet. A cet effet, nous réaliserons également le recrutement d'une personne.

Concernant l'investissement pour 2009, permettez-moi de vous donner quelques exemples chiffrés également. Leur montant total s'élève à 4 200 000 € mais je ne parlerai que des plus importants, représentant environ 2 000 000 €. Le reste est constitué d'investissements multiples, notamment pour améliorer la sécurité dans nos bâtiments et les écoles. Ainsi, nous retrouvons approximativement :

- en matière de voirie, 870 000 € de crédit : 500 000 € pour réaliser des travaux de voirie (notamment ceux de la ligne de bus 170, le reste intéresse d'autres travaux non encore totalement déterminés pour ce qui est des rues concernées), 250 000 € pour des aménagements ponctuels, notamment du mobilier urbain, 55 000 € pour des plantations (notamment dans la ZAC du centre ville où il faut renouveler les bacs), 50 000 € pour l'éclairage public, 20 000 € pour des achats d'illuminations de fin d'année ;
- pour les écoles, 350 000 € de travaux divers : des aménagements mais aussi des jeux, comme pour l'école Suzanne Lacore où seront réalisés des jeux et un sol souple posé ;
- pour les services, 200 000 € d'acquisition : une balayeuse, une auto-laveuse pour le marché, une machine anti-graffiti, une petite benne à ordures permettant de desservir des rues étroites comme dans la villa du Pré ;
- dans le domaine du sport, 300 000 € sont inscrits pour : la clôture du stade Léo Lagrange (85 000 €), la réfection du mur du gymnase Nodier (100 000 €), des travaux au gymnase Séverine (50 000 €), la confection d'un escalier de secours à la Halle des sports (60 000 €) ;

- en matière de culture, 110 000 € serviront à aménager le bas du marché utilisé aujourd'hui pour la production de manifestations.

On peut aussi noter les 90 000 € destinés à aménager un columbarium, un jardin du souvenir et refaire les plaques au cimetière. De même, 150 000 € permettront de compléter les travaux du pôle social en y aménageant les combles. En outre, des études seront financées pour 185 000 € sur l'identité urbaine, sur le stationnement et l'aménagement de parking, sur l'accessibilité des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite, sur le PLU, et sur des secteurs particuliers comme la rue Danton.

Donc nous pouvons dire que, dans un contexte de crise économique et sociale, notre ville continue de développer les services proposés à la population et de réaliser des investissements. Et cela, grâce à une situation financière saine, sans hausse des taux des impôts locaux et en réduisant encore notre endettement. Je conclurai donc en constatant que la bonne gestion de la ville est mise au service de la population pour développer et préserver le bien vivre ensemble au Pré Saint-Gervais.

.....

Mme LESCURE :

Bien que vous ayez souvent l'habitude de nous dire, ici ou ailleurs, que nous ne nous comprenons pas, nous ne nous désespérons pas. Nous souhaitons, pour ceux qui nous ont déjà entendus et ceux qui ne nous ont pas encore entendus, expliquer comment nous concevons l'élaboration du budget. En fait, nous souhaitons simplement que les échanges soient de vrais débats, autour d'enjeux discutés, avec des choix partagés - ou pas - pour y répondre.

Ainsi, si on s'entendait, le prochain budget pourrait être partagé par toutes les composantes du Conseil Municipal souhaitant y participer, en amont de ce qui se pratique aujourd'hui, avec une information partagée pour que nous puissions réellement exercer des choix d'alternatives. Car vous n'êtes pas sans savoir, les uns et les autres, que notre démarche politique est fondée sur la réflexion collective, le respect des plus démunis, le rejet de l'intérêt partisan, et cela dans le cadre d'une démocratie forte et vivante. Il faut que nous ayons, au moment des choix, toutes les cartes en main. C'est par la connaissance partagée des dossiers que les choix se construisent et ne sont pas imposés par quelques uns. Il doit y avoir, très en amont, un travail mené ensemble avec toutes les données depuis le constat jusqu'au choix. Vous comprendrez donc que notre demande se veut constructive. Ainsi à l'issue du premier semestre, un bilan thème par thème – ce que vient de développer M. DECOBERT-, ou grande action par grande action - pourrait être réalisé en plusieurs séances spécifiques où chacun serait invité. Nous disposerions ainsi d'une présentation des budgets par secteurs d'activité dès la fin du premier semestre de l'année, avec une mise en perspective par rapport aux années précédentes et au semestre suivant. A l'issue de ce bilan, on pourrait questionner, demander d'autres informations pour compléter notre connaissance. Ce serait ainsi le point de départ d'une réflexion et d'un débat sur des choix préparés, sur la base d'une analyse sérieuse des besoins, des choix, des possibilités, des moyens définis rationnellement. Nous souhaitons un travail d'équipe dans tous ces domaines, dans la confrontation des idées et dans une réelle recherche de proposition. Le débat que nous appelons doit porter sur les objectifs à long terme et ensuite sur les moyens de les atteindre. Ce débat doit donc être approfondi, large, ouvert à la population par l'intermédiaire des conseils de quartier, et animés par les moyens de communication de la ville.

L'un des grands chantiers que nous pourrions d'ores et déjà aborder pourrait être l'amélioration du logement des mal logés de la commune, le fonctionnement et les résultats enregistrés par le service du logement. Mais aussi les investissements pour l'école et la jeunesse. Par exemple, très en amont de votre réflexion, connaître les projets de la ville dans le cadre de l'appel d'offres pour le renouvellement de la restauration, dont nous savons par Anna ANGELI qu'il aura lieu cette année. Nous pourrions très bien commencer à travailler sur ce sujet et à faire des souhaits que nous pourrions porter dans le cadre de cet appel d'offres. Il pourrait s'agir également de l'intégration systématique dans toutes les décisions des conséquences sur l'environnement.

Alors, comment se définit la critique ? C'est un examen objectif, raisonné, auquel on soumet quelque chose, en vue de discerner ses mérites et défauts, ses qualités et imperfections. A ce titre, sur cette définition, notre souhait est d'exercer notre rôle de critique. C'est pourquoi, faute d'avoir pu l'exercer ce soir, nous ne voterons pas ce budget.

M. SCIALOM :

Je souhaiterais obtenir une explication sur la manière dont vous comptez voir augmenter la taxe additionnelle sur les droits de mutations qui passeront de 500 000 € à 694 000 €, soit une augmentation de 40%.

M.DECOBERT:

Sur ce dernier point, les sommes inscrites sont basées sur ce que nous avons réellement perçu l'année précédente. Pour prendre l'exemple précis des droits de mutation, le chiffre que vous avez est celui inscrit au budget primitif 2008. Mais l'année 2008 s'étant déroulé, nous avons perçu beaucoup plus. Nous nous sommes donc basés sur la somme recouvrée pour faire l'inscription au budget primitif 2009, et ce en étant prudent car, effectivement, le contexte actuel n'est pas forcément favorable au secteur immobilier.

Pour revenir sur les propos de Mme LESCURE, nous sommes tout à fait disposés à travailler en parfaite collaboration sur l'élaboration du budget. Mais je note qu'une séance de la commission des finances s'est tenue sans que votre groupe y soit représenté. Donc les choses sont un peu difficiles... Si la personne qui siège ne pouvait s'y rendre ce jour là, rien ne l'empêchait de se faire représenter. C'est quelque chose d'ouvert, nous n'avons jamais refusé la participation d'une autre personne. Au-delà de cela, les questions qui ont été abordées, notamment sur l'amélioration du logement ou l'appel d'offres sur la restauration, ne sont pas des questions seulement évoquées au moment du budget. Elles relèvent aussi de la commission sur le logement, de celle traitant des affaires scolaires. Donc le vote du budget est la fin d'un processus mais ce processus voit, en amont, un certain nombre de choses se passer et pour lesquelles chacun est associé, à sa place et en fonction des travaux auquel il participe.

M. LE MAIRE :

Sur la question des droits de mutation, comme Jean-Luc DECOBERT l'a clairement exprimé, nous avons fait le choix de maintenir le niveau de recette à ce qu'il était l'an passé. Pour autant, nous ne sommes pas ignorants du contexte économique et de la possibilité, dans le cadre de l'exécution du budget, de voir cette ligne non alimentée à la hauteur de ce que nous souhaitons. Nous avons maintenu cette position pour une raison simple. Aujourd'hui, quand on prépare un budget, chaque jour qui passe à partir du moment où l'on arrête nos décisions apporte son lot d'informations. Et toute la difficulté d'un budget est alors, à la fois, de ne pas surévaluer les recettes pour ne pas risquer de constater des déficits au moment de l'exploitation ; mais nous avons aussi une vraie responsabilité de ne pas les sous-évaluer pour ne pas minimiser les moyens d'action dont nous avons besoin pour rendre des services publics. Donc nous verrons bien ce que sera la ligne des droits de mutation au moment où nous aurons à la constater. Elle devra être regardée, à la fois, pour ce qu'elle est et pour l'appréciation que nous aurons eu de l'ensemble des recettes de la collectivité.

Concernant l'intervention du groupe « A Gauche Autrement », j'entends votre réflexion et votre position sur ce budget. S'il y a des sujets pour lesquels parfois je m'interroge sur le bien fondé des divergences d'appréciation que nous pourrions avoir, il y en a d'autres où il faut assumer nos différences. La méthode de préparation du budget, telle que vous l'avez exprimée, est une divergence profonde d'appréciation, de rapport à la démocratie, à la population. Au même titre que celle nous opposant sur le projet Guitel. Sur ces sujets, nous savons que nous avons une vision différente et je l'assume tout à fait. Mais, s'agissant des propositions que vous nous faites, je ne peux pas entendre votre remarque sur ce qui serait « imposé par quelques-uns ». Tout simplement parce que les quelques-uns en question sont la majorité municipale, issue du dernier suffrage universel. Et cela ne souffre pas la discussion ! Cela se respecte et c'est sur cette base que se bâtissent la démocratie et son fonctionnement.

Je reste extrêmement attaché à quelques lignes que nous avons fixées et que j'ai fixées. La première d'entre elles est de faire fonctionner au sein de notre assemblée les outils qui permettent à chacune et à chacun d'entre nous de se saisir des éléments d'un dossier et de pouvoir porter la réflexion. Notre Conseil fonctionne avec des oppositions municipales et avec une majorité municipale, qui n'est d'ailleurs pas forcément unanime car composée elle-même de groupes organisés séparément. Les groupes politiques en tant que tels sont une réalité du fonctionnement démocratique de notre assemblée. Pour moi, cela doit être parfaitement respecté. J'entends poursuivre à travers les commissions convoquées avant chaque séance du Conseil et qui permettent, d'abord et avant tout, aux élus que nous sommes et que vous êtes d'avoir les éléments d'information nécessaires pour bâtir les décisions que nous avons tous à prendre sur chacun des sujets abordés. C'est une question sur laquelle vous ne me prendrez pas en défaut.

Pour le reste, le regard que je porte sur la préparation du budget municipal et ma volonté dans ce domaine ne sont pas la recherche de l'unanimité ici, et à travers nous de la population. Ce n'est pas comme ça que cela fonctionne. Nous avons été élus sur des choix : choix qui donnent satisfaction aux uns, pas forcément à d'autres. Mais nous sommes ici pour porter ces engagements que nous avons pris envers les gervaisiens. Alors, le débat peut exister et il existera, je m'en porte garant, je ferai tout pour cela. Il existera au sein de notre assemblée, mais aussi avec les gervaisiens, en associant tous ceux qui souhaitent y participer. Ça le sera avec ceux qui se sont investis ou se reconnaissent, sans avoir forcément candidaté, dans les conseils de quartier et qui les voient comme des lieux d'échanges et d'information. Mais c'est vrai aussi pour tout le secteur associatif qui, de manière thématique le plus souvent, s'intéresse à la chose publique. Il s'agit d'un relais de démocratie essentiel qui doit aussi être associé au moment de l'élaboration du budget.

Et c'est vrai pour l'ensemble de la population. De ce point de vue là, nous rencontrerons les gervaisiennes et gervaisiens. Distinctement de ce que nous avons fait jusqu'à maintenant, je missionnerai les présidents de commissions et les élus de secteur pour que les décisions que nous avons prises en termes de faisabilité soient construites avec les acteurs, et ce sur tous les thèmes importants. Je pense au stationnement, à la culture, l'insalubrité, l'école, le sport, ici notamment avec l'arrêt de l'Office Municipal des Sports qui a eu son histoire. Il appartiendra donc à chacun, autour des élus de secteur et avec les présidents de commission, de faire vivre la construction des projets après que nous ayons – d'abord et avant tout - décidé la mise en place de ces actions sur la ville. Je pense même que sur la question particulière qu'est le développement durable, qui doit être certainement plus partagée que les autres pour impliquer d'avantage, nous devrions réfléchir à une structure qui puisse, de manière plus forte, plus structurelle, associer la population. Nous sommes en effet les acteurs, dans nos gestes quotidiens, de l'avenir de la planète. Il faut bien en être conscient et nous devons faire progresser cette prise de conscience.

Voilà ce que j'en pense. Oui, il y a des sujets sur lesquels nous pourrions sans difficulté trouver des accords sur l'analyse, parfois même sur la faisabilité. Mais il y a aussi des sujets qui nous divisent. Et bien, assumons le ! Continuons le débat parce que peut être arriverons nous à les surmonter. Mais là, je ne peux pas prédire de l'avenir.

M. VOLKOFF :

D'abord, cette information : le représentant de « A Gauche Autrement » qui n'a pas pu participer à la Commission des finances, c'est moi-même. J'étais pris ce jour là par des obligations professionnelles, et voilà, la date tombe quand elle tombe... Je prends comme information la possibilité que Jean-Luc DECOBERT nous a signalée de pouvoir se faire représenter. Certes, nul n'est censé ignorer la loi, mais, honnêtement, je ne savais pas que l'on pouvait demander à quelqu'un de son groupe de participer à notre place à une commission à laquelle on ne pourrait pas assister. J'en prends acte. Néanmoins, je crois pouvoir dire que notre groupe, au palmarès de l'assiduité dans les commissions, n'est pas trop mal placé. Nous faisons de gros efforts pour y être. Assister à un nombre assez important de réunions, cela est un peu plus compliqué à gérer quand on est trois qu'à vingt-sept. Vous nous rendrez cette justice. Je crois que l'on fait plutôt preuve d'un grand souci de civisme dans ce domaine. Donc, je prends les propos de Jean-Luc DECOBERT comme une information, et non comme une perfidie, puisque ce n'est pas dans son tempérament...

Cela étant dit, je ne suis pas sûr que la Commission des finances, quelle que soit la qualité de ses débats et que je ne la conteste pas, soit exactement la réponse à la question soulevée par Mariama LESCURE. Dans cette commission, on va aborder un volet - je le dis comme je le vis et je le ressens – très financièrement financier des choses. Ce qui est légitime. Mais les choix un peu majeurs, du type d'ailleurs de ceux que vous venez d'énumérer comme étant des nouveautés dans la gestion de la ville, je ne pense que l'on va discuter de leur pertinence sur le fond dans cette commission. Du moins, je ne l'ai pas compris comme ça. Cela relève d'autres réseaux, d'autres commissions. Par exemple, le fait de faire tel ou tel choix, de dire qu'il y aura un ingénieur « salubrité », je suppose que cette option serait logiquement discutée dans la commission en charge de l'urbanisme. J'abonde donc dans le sens de Mariama LESCURE. S'il est possible d'adopter un calendrier un peu différent et de faire que, dès l'automne, un certain nombre de choix, que vous voyez venir comme étant des choses importantes et qui seront faites l'année prochaine, sur la base du bilan de ce qui vient de se passer dans l'année écoulée, pouvait être mis en débat, non pas pour atteindre l'unanimité mais pour avoir un espace de critique légitime et utile, et bien ce serait un progrès considérable. Et c'est celui que nous essayons de vous convaincre de réaliser.

M. LE MAIRE :

Peut être est-il nécessaire d'apporter une précision pour mieux comprendre comment les choses se font. Après, chacun aura la liberté de sa pensée et de sa prise de position, c'est un autre débat. Dans les propos de Jean-Luc DECOBERT, ce que je relève, c'est la volonté - et elle sera sans faille pour nous - de trouver tous les moyens pour que l'ensemble des élus de l'assemblée aient les éléments d'information dont ils ont besoin pour remplir leurs responsabilités d'élus. Alors, je ne suis pas persuadé que juridiquement ce soit écrit en termes de remplacement. Il faudrait vérifier cela. Mais en tout état de cause, la possibilité d'avoir des informations, si vous ne les avez pas, est pleine et entière. Je suis à votre disposition, à travers le cabinet, pour entendre ces demandes et y répondre. Pour le reste, je crois qu'il faudrait qu'on lève aussi ce qui me semble de votre part être une fausse vision de la préparation budgétaire. Elle n'est pas à un instant « T » où le maire déciderait et où tout le monde y travaillerait. Cela ne fonctionne pas ainsi. Elle est tout simplement un moment d'étape, de constat sur l'évolution de l'ensemble des dossiers, où l'on regarde comment on les accompagne. Je pense plutôt qu'un budget se prépare au quotidien et toute l'année, avec les actions engagées, avec l'écoute qui est la nôtre du ressenti de la population, de ses besoins, de ses aspirations, et qui effectivement nous feront peut être réorienter certaines choses. Mais il n'y a pas un moment précis dans l'année où l'on se réunit pour décider de ce qui se fera l'an prochain. Je le dis encore une fois, dès ce conseil passé - qui adoptera je

n'en doute pas le budget -, j'adresserai à chaque élu de secteur une lettre de mission pour porter leurs responsabilités, faire vivre nos décisions – je le revendique, NOS décisions - et les bâtir avec l'ensemble des acteurs. Cela, nous le ferons. Et sachez que la réflexion pour la préparation du budget 2010, elle a déjà commencé en 2009, et même, pour tout vous dire, dans les années précédentes !

Y a-t-il d'autres observations ? Si non, je soumetts l'approbation au vote, selon ce que la loi impose, à savoir par chapitre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21, L 2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants,

Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2009 examinées par le Conseil Municipal le 2 mars 2009,

Vu la réunion de la commission des finances en date du 17 mars 2009,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 26

Contre : 6 (M. HEROUARD, Mme FRELAND, M. SCIALOM, Mme LESCURE, M VOLKOFF, Mme SIRE-SABADO)

A LA MAJORITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- ✓ D'adopter l'équilibre général du budget, soit :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	
Recettes	22 870 457,00	5 166 288,17	28 036 745,17	P 6 et 7
Dépenses	22 870 457,00	5 166 288,17	28 036 745,17	P 6 et 7

- ✓ De voter le Budget Primitif 2009 par chapitre comme présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement			
Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2009	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 087 400,00	P 24
73	Impôts et taxes	12 955 935,00	P 25
74	Dotations, subventions et participations	8 696 422,00	P 25
75	Autres produits de gestion courante	111 600,00	P 26
77	Produits exceptionnels	0,00	P 27
013	Atténuation de charges	19 100,00	P 9
TOTAL	Total recettes de fonctionnement	22 870 457,00	P 28

Dépenses			
Chapitres	Libellé	BP 2009	
011	Charges à caractère général	6 382 830,00	P 16
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 489 587,00	P 19

65	Autres charges de gestion courante	2 447 242,00	P 20
66	Charges Financières	350 991,44	P 21
67	Charges exceptionnelles	41 100,00	P 21
023	Virement de la section de fonctionnement	1 513 488,15	P 23
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	645 218,41	P 23
TOTAL	Total dépenses de fonctionnement	22 870 457,00	P 23

Section d'investissement			
Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2009	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 273 442,00	P 33
13	Subventions d'investissement	1 112 512,41	P 33
16	Emprunts et dettes assimilées	621 627,20	P 33
040	Opération d'ordre de transfert entre section	645 218,41	P 35
021	Virement à la section d'investissement	1 513 488,15	P 36
TOTAL	Total recettes d'investissement	5 166 288,17	P 36

Dépenses			
Chapitres	Libellé	BP 2009	
16	Emprunts et dettes assimilées (remboursements)	952 571,12	P 30
20	Immobilisations incorporelles	301 500,00	P 29
204	Subventions d'équipement versées	0,00	P 29
21	Immobilisations corporelles	3 912 217,05	P 29
TOTAL	Total des dépenses d'investissement	5 166 288,17	P 32

4 - FINANCES / Vote de la redevance assainissement 2009

Rapporteur : Jean Luc DECOBERT

Il vous est proposé d'adopter le montant de la redevance d'assainissement, qui est un tarif s'appliquant pour chaque m3 d'eau consommée.

Il est rappelé qu'en 2008, comme les années précédentes, le tarif de la redevance d'assainissement s'élevait à 0,0656 € HT par m3 d'eau consommée.

Le montant des recettes du chapitre 70 est déterminé à partir du montant de la redevance d'assainissement fixé par le Conseil Municipal et appliqué à un volume de consommation d'eau prudemment estimé à 919 429 m3 d'eau par an.

Nous vous proposons de voter le même tarif qu'en 2008 et que les années précédentes : 0,0656 € HT par m3 d'eau consommée.

.....

M. LE MAIRE :

Y a-t-il d'autres observations ? Si non, je sou mets la question au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-21, L 2224-12 et R 2224-19-1, R 2224-19 à R 2224-21,

Vu la réunion de la commission des finances en date du 17 mars 2009,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- ✓ De maintenir le même montant de la redevance d'assainissement pour 2009, soit 0,0656 € HT par m3.

5- FINANCES / Adoption du Budget Primitif Annexe assainissement 2009

Rapporteur : Jean Luc DECOBERT

Il vous est proposé d'adopter le budget d'assainissement qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à hauteur de 63 648,06 € pour le budget d'exploitation, et de 25 000 € pour l'investissement, soit pour un total de 88 648,06 €.

.....

M. LE MAIRE :

Y a-t-il d'autres observations ? Si non, je soumetts la question au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-21, L 2224-12 et R 2224-19-1, R 2224-19 à R 2224-21,

Vu la réunion de la commission des finances en date du 17 mars 2009,

Les orientations budgétaires pour l'année 2009 ont été examinées par le Conseil Municipal le 2 mars 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 29

Contre : 1 (M. SCIALOM)

Abstentions : 2 (M. HEROUARD, Mme FRELAND)

A LA MAJORITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- ✓ D'adopter l'équilibre général du Budget annexe du service public d'assainissement, soit :

	Exploitation	Investissement	Total
Recettes	63 648,06	25 000,00	88 648,06
Dépenses	63 648,06	25 000,00	88 648,06

- ✓ De voter les chapitres du budget annexe du service public d'assainissement, par section d'exploitation et d'investissement, comme présentés ci-dessous :

Section d'exploitation		
Recettes		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	61 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 648,06
Total des recettes d'exploitation		63 648,06

Dépenses		
011	Charges à caractère général	6 648,06
012	Charges de personnel et frais assimilés	32 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00
Total des dépenses d'exploitation		63 648,06

Section d'investissement		
Recettes		
040	Opération d'ordre de transfert entre section	25 000,00
Total des recettes d'investissement		25 000,00

Dépenses		
16	Emprunts et dettes assimilées	395,40
21	Immobilisations corporelles	21 956,54
040	Opération d'ordre de transfert entre section	2 648,06
Total des dépenses d'investissement		25 000,00

6 - FINANCES / Attribution des subventions aux associations et conventionnement avec celles recevant plus de 23 000€

Rapporteur : Martine LEGRAND

Mes chers collègues, la ville du Pré Saint-Gervais a toujours pris le parti de subventionner, d'accompagner et d'aider les associations qui sont des forces vives dans l'animation de notre ville. Le tableau ci-dessous indique les montants de subvention proposés.

Je rappellerai que les décisions sont prises sur la base d'un dossier de demande, remis depuis plusieurs semaines. Sur cette base, nous examinons le budget passé, les demandes et les projets de l'association. En fonction de cela, nous évaluons les subventions requises. Je le fais d'une façon transversale avec tous mes collègues des autres secteurs.

En outre, les montants proposés constituent un plafond de sommes à verser sous réserve de l'appréciation qui pourra être faite des activités réalisées et des justificatifs fournis à l'appui des demandes ainsi que de la validation par la commission ad hoc. Ainsi ce tableau retrace une colonne appelée fonds de réserve ou projets spécifiques. Ces sommes sont donc prévues, d'une part, pour des projets spécifiques n'ayant pas vocation à être reconduits au-delà de 2009 : elles seront débloquées quand le projet en question sera présenté. D'autre part, le fonds de réserve correspond à des associations qui n'ont soit pas répondu, soit qui ont remis leur dossier en retard ou de façon incomplète. Mais dont nous savons qu'elles existent.

De plus, comme je l'ai dit lors de la commission « culture et vie associative », ce tableau ne vise que le numéraire. Mais il faut rappeler que, à ces sommes, s'ajoutent au quotidien toutes les aides que peut donner la ville aux associations : conseils techniques, services en impression, prêt de salle etc.

Budget Prévisionnel des subventions 2009		
Association	BP 09	Fonds de réserve ou projets spécifiques
ABSTO Tizi Ouzou	320	
ACAP	2.450	3.550
ADT Le Pré Les Lilas	80	
AGOP	320	
Amicale 2000		80
Amicale Babylone	2.700	
Amicale Belvédère	80	
Amicale Chevreul		80
Amicale CNL Paul Signac	80	
Amicale Deltéral	400	
Amicale des Bretons Gervaisiens		320
Amicale du 14 Juillet	80	
Amicale Gaufrette		160
Amicale Jaurès (ADLJJ)		80
Amicale 19, rue André Joineau	80	
Amicale La Rabelaisienne		80
Amis cité Henri Sellier		80
Anomaly System		160
Association des Directeurs Généraux du 93	150	
Atelier magique gervaisien	80	
Averroès	6.500	
Bel Matador		320
BJ PSG	500	
Boule Gervaisienne	1.000	
Boule trou marin		80
Cie du pied d'Estale	500	
Club 3ème âge		21 000
Club photo	80	200
Club St Michel	1.000	
Comité de Jumelage	8.000	
COS	68.300	
Croix rouge	1.700	
Densité 93	3.000	
Ecole St Joseph	54.000	
Ekhal Chlomo	5.000	
El Condor		400
EMGM	280.000	
EMGM : Actions culturelles (musica temporalia, concert jazz, brésil,...)		3.000
EMGM entretien instrument CG 93	12.000	
EPPG	125.000	
ESGL	12.000	
EMMAUS Fonctionnement		3.000

Évènement	320	
fonds de réserve association		600
FCPE collège	350	
FCPE primaire	400	
Fête est dans le Pré	46.500	
Fines Fourchettes		160
FNACA	300	
fonds de réserve collège		5.200
fonds de réserve maternelle		2.668
fonds de réserve primaire		6.200
Lycée Paul Robert		320
Forme et culture Physique au Pré	6.500	
GAPE		22.000
Handball PSG/LL	7.700	
La rutilé	200	
Le pouce vert	200	
Les Anges du Boulevard	500	
Mission Locale	50.000	
Mouvement Chrétien des Retraités	80	
Myster bouffe	1.500	
Ouistitis	32.000	
Paille & le Mil	700	
Parents et Gervaisiens	200	
Petit frère des pauvres	500	
Petits Prodiges	300	
PLIE mode d'emploi	29.182	
Prévention routière	160	
Restos du Cœur	1.000	
Rugby Pré Saint-Gervais		400
SAS 93	1.000	
Spontanéités gervaisiennes		500
UNC	1.500	
fonds de réserve CUCS (le montant par association figure dans la délibération de programmation du CUCS 2009)		15.200
TOTAL GENERAL HORS CCAS	766.492	85.838
CCAS	942.320	
Total des réserves et projets spécifiques	85.838	
TOTAL GENERAL	1.794.650	

.....

M. LE MAIRE :

Pour préciser les propos de Martine LEGRAND, je souhaiterais rappeler que, dès lors qu'il s'agit de la colonne BP 2009, cela signifie que la ville est en mesure, après approbation par notre assemblée ce soir, d'effectuer les versements. Pour les sommes mises en réserve, nous aurons naturellement à revenir devant le Conseil pour décider de leur versement. Y a-t-il des questions ?

Mme SIRE-SABADO :

J'aurais quelques questions sur l'évolution des subventions attribuées. Ainsi, pour l'EPPG, nous passons de 142 000€ en 2008 à 125 000€ aujourd'hui. Pourquoi une baisse si importante? De même, nous notons une baisse sensible de la

subvention accordée à la Mission locale, qui semble être compensée en revanche par une augmentation de celle destinée au PLIE Mode d'emploi. Pourquoi cette nouvelle répartition ? On constate également une nette baisse de l'aide à la GAPE, qui touchait 35 300€ l'an passé contre 22 000€ aujourd'hui. Quelle est l'origine de cette décision ? Au total, hors CCAS, on assiste à une baisse de l'ensemble des subventions accordées. Quelle en est l'explication ?

M. LE MAIRE :

Le total est effectivement à la baisse, ce pour plusieurs raisons, notamment du fait que certaines associations ont disparu. Par exemple, c'est le cas du tennis. Pour le reste, je vous propose de répondre par secteur.

Mme REGNIER :

Concernant l'EPPG, je vous rappelle que la piscine avait fermé pendant un peu plus d'un an et que donc la subvention avait diminué sur cette période de 2007. Puis, avec sa réouverture en décembre, nous avons demandé une aide plus importante car il y avait de nouveau des salaires à payer alors même que le nombre d'adhérents n'était pas rétabli. Il fallait donc compenser. Aujourd'hui, nous revenons à la situation telle qu'elle était avant les travaux. De toute façon, c'est la requête de l'EPPG et nous ne pouvons pas donner plus que ce que l'association a demandé, notamment vis-à-vis du contrôleur des comptes.

M. LE MAIRE :

En ce qui concerne le PLIE et la Mission locale, la réponse est la même : nous suivons la demande des associations.

Mme ANGELI :

Pour la GAPE, il y a deux éléments. D'une part, l'accompagnement éducatif s'est généralisé dans tous les collèges de France. Avant cela, le soutien scolaire existait déjà grâce au financement du CUCS. C'est-à-dire par une enveloppe budgétaire remise par l'Etat pour proposer du soutien scolaire et d'autres activités artistiques ou sportives. Et puis, il y a moins d'enfants dans les centres. Il y a de la part des collégiens un attrait et une confiance vis-à-vis de l'accompagnement à l'intérieur des établissements.

M. SCIALOM :

Nous sommes soumis à une obligation de signer une convention avec les associations recevant plus de 23 000€. Or dans les associations que vous citez ne figure pas l'école Saint-Joseph alors que sa subvention sera de 54 000€. La convention est-elle prévue ?

M. LE MAIRE :

Elle doit y être.

Mme LEGRAND :

L'école Saint-Joseph est bien mentionnée dans le tableau avec une subvention à hauteur de 54 000€.

M. SCIALOM :

Oui, mais elle ne figure pas dans la liste des associations concernées par un conventionnement en 2009.

M. LE MAIRE :

Je vous confirme qu'il y a une convention. Elle existe mais il se trouve qu'elle est triennale. Il n'y a donc pas nécessité de la renouveler cette année, simplement de la faire vivre.

M. HEROUARD :

Un montant très important mis en fonds de réserve concerne une association très appréciée des gervaisiens, à savoir le Club du 3^{ème} âge, avec 21 000€. J'imagine que ces fonds sont placés en réserve parce que l'association n'a pas pu constituer une demande structurée de budget pour l'exercice en cours. Cette impossibilité est peut être liée aux problèmes qu'elle semble rencontrer. Notamment, je ne sais pas si l'information est validée, il semblerait qu'il y ait eu des malversations sur les budgets antérieurs de cette association. Qu'en est-il ? Est-elle maintenant suffisamment structurée pour pouvoir présenter un dossier qui pourra être validé ? Et, si effectivement il y a eu des fonds qui, hélas, ont disparu de l'objet social, la mairie souhaitera-t-elle les compenser ou est-ce que ce sera la justice qui s'en occupera ?

M. LE MAIRE :

Avant de donner la parole à Joëlle-Dunia MUTABESCHA qui nous en dira plus sur le fond, je souhaiterais vous donner quelques éléments de réponse. Vous avez raison de dire que, au moment de la tenue de l'avant-dernière assemblée générale du club, traditionnellement en novembre ou décembre, le commissaire aux comptes chargé de certifier les comptes a refusé de le faire en émettant des réserves sur leur réalité. Face à cette situation, nous avons demandé une expertise comptable par un cabinet tiers afin de connaître l'exactitude du contenu qui interdisait le commissaire aux comptes de certifier au regard de sa déontologie professionnelle. Nous avons donc inscrit la somme, non pas en subvention mais en fonds de réserve, pour permettre la poursuite de l'activité en direction des personnes âgées mais pas forcément du club. Pour le reste, s'agissant d'argent public, je considère qu'aujourd'hui notre première responsabilité est de ne pas accorder 1€ à cette association sans avoir l'explication parfaite de son utilisation. Et, donc, nous aurons à revenir, peut être plusieurs fois, devant notre assemblée. En inscrivant cette somme en fonds de réserve, nous nous donnons la possibilité de continuer à apporter notre soutien au club de 3^{ème} âge. Mais nous ne rendrons notre soutien exécutoire, avec le versement de subvention, qu'au regard de la justification parfaite du moindre euro qui nous sera demandé.

Mme MUTABESCHA :

Effectivement, comme l'a indiqué Monsieur Le Maire, il y a eu quelques soucis au club du 3^{ème} âge. Mais je vous informe que le dernier conseil d'administration a proposé à tous les adhérents de dissoudre cette association, de manière à ce que ses activités soient municipalisées. Nous sommes donc en train d'étudier la faisabilité de cette municipalisation. Ce qui nous importe est de faire vivre le club. C'est pour cela que de l'argent a été mis en fonds de réserve. Il faut savoir qu'ils ont des dettes à payer et qui devront l'être. Nous aviserons, courant juin ou septembre, de ce qu'il va devenir. Mais le message important est de dire que nous continuerons à offrir des activités à nos séniors car c'est important. Mais peut être pas sous la forme associative.

M.HEROUARD :

Quand vous parlez de municipalisation, cela signifie que cette subvention ou les fonds consacrés à cette activité vont passer de l'associatif vers le CCAS ? Est-ce le principe de la municipalisation ?

Mme MUTABESCHA :

Pas tout à fait. Cela veut dire qu'au lieu de payer leurs voyages directement aux membres du club, les règlements seront effectués certainement par une régie de dépenses.

M. LE MAIRE :

Par exemple, le repas de printemps, traditionnellement organisé par le club, aura lieu avec le même contenu d'activités. Mais il sera directement pris en charge par la ville. Je voudrais également apporter une précision à l'intervention de Joëlle-Dunia MUTABESCHA sur la question du paiement des dettes du club. Y compris sur ce point précis, la qualité de la dette sera appréciée avant tout versement qui servirait à la compenser. Je vous le dis, pas 1€ ne sera attribué au club sans que je connaisse précisément l'objet de son utilisation, y compris et surtout, quand il s'agira de régler du passif.

Y a-t-il d'autres observations ? Si non, je sou mets la question au vote. A cet effet je demanderais aux élus ayant des responsabilités au sein d'associations qui reçoivent des subventions municipales de se signaler... Heureusement que nous ne sommes pas tous impliqués dans la vie associative, sinon nous aurions du mal à voter ! Donc, ne prennent pas part au vote M. ABERLE, Mme BORSELLINO, M. INCERTI, Mme SIRE-SABADO. Pour la bonne forme de nos débats, nous sommes bien d'accord que nous enregistrons le résultat du vote étant entendu que sera retenue la non participation de chacun de nos quatre collègues en responsabilité sur les associations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-4, L 2122-21 et L 2313-1,

Vu l'alinéa 3 de l'article 10 de la loi n° 2000-231 du 12 Avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations qui dispose que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit,

lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée » ;

Vu l'article 1 du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, qui énonce que « l'obligation de conclure une convention, prévue par le troisième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 Avril susvisée, s'applique aux associations dont le montant annuel de subvention dépasse la somme de 23 000 € ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 28

NPPV : 4

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- ✓ D'accorder les subventions aux associations dans la limite des sommes plafonnées qui figurent dans le tableau ci-dessus, sous réserve que ces associations fournissent tous les documents demandés par la commune et qu'elles justifient de leurs activités. Une décision de la commission ad hoc, pour chaque attribution, permettra le mandatement des sommes correspondantes, en partie ou en totalité. Celle-ci se prononcera notamment sur les subventions identifiées en tant que fond de réserve ou en tant que projets particuliers avant qu'un versement n'intervienne ;

- ✓ De conclure une convention avec chaque association percevant une subvention supérieure à 23000 €. Pour l'exercice 2009, ce conventionnement concerne les associations suivantes :
 - COS (68 300),
 - Fête dans le Pré (46 500),
 - EMGM (280 000),
 - Mission Locale (50 000),
 - EPPG (125 000),
 - Ouistiti (32 000),
 - PLIE mode d'emploi (29 182).

7- FINANCES / Avenants au marché relatif aux travaux d'installation des services sociaux municipaux au 1-3 rue Emile Augier au Pré Saint-Gervais

Rapporteur : Julien RENAULT

Mes chers collègues, comme vous le savez, la ville du Pré Saint-Gervais a dû procéder à un marché afin de réaliser les travaux d'installation et d'aménagement du pôle social au 1-3 rue Emile Augier. Je vous invite d'ailleurs à aller le visiter si vous ne l'avez pas encore fait.

Pour mémoire, ce marché, passé selon la procédure du marché négocié, comporte 14 lots :

- Lot n°1: Démolitions
- Lot n°2 : Gros œuvre, aménagements extérieurs
- Lot n°3 : Structure métallique, serrurerie, couverture, bardage
- Lot n°4 : Menuiseries extérieures, fermetures
- Lot n°5 : Cloisons fixes, doublage, cloisons amovibles
- Lot n°6 : Menuiseries intérieures, agencement
- Lot n°7 : Faux-plafond

- Lot n°8 : Carrelage
- Lot n°9 : Sols souples
- Lot n°10 : Peinture
- Lot n°11 : Electricité courants forts et faibles
- Lot n°12 : Ascenseur
- Lot n°13 : Chauffage, plomberie, ventilation
- Lot n°14 : Signalétique

En cours d'exécution des travaux, il s'est avéré nécessaire de réaliser des travaux en plus ou en moins. Lors de sa séance du 26 mars 2009, la commission d'appel d'offres s'est prononcée sur les avenants présentant une plus-value supérieure à 5%, ce qui concerne les entreprises attributaires des lots 3, 5, 7, 10 et 12. La Commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à l'ensemble des avenants qui lui étaient soumis.

Cependant, il est également nécessaire de conclure des avenants modifiant de moins de 5 %, les montants devant être versés aux entreprises attributaires des lots 2, 9, 11 et 13, lots passés selon la procédure du marché négocié. A titre indicatif, le montant total des avenants, s'élevant à 41 215,75 € TTC, porte le montant initial du marché de 824 383,17 € TTC à 865 598,92 € TTC.

.....

M. LE MAIRE :

Y a-t-il des observations ? Si non, je soumetts la question au vote.

Vu le Code des Marchés Publics issu du décret n°2006-975 du 1er août 2006,

Vu la délibération n°007/2007 du 15 février 2007 portant sur l'attribution du marché relatif aux travaux d'installation des services sociaux municipaux au 1-3 rue Emile Augier au Pré Saint-Gervais,

Vu la délibération n°22/2007 du 26 mars 2007 portant sur l'attribution du lot 2 dans le cadre des travaux d'aménagement,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants au marché relatif aux travaux d'installation des services sociaux municipaux au 1-3 rue Emile Augier au Pré Saint-Gervais avec les sociétés concernées :
 - Avenant n°1 au lot n°2 souscrit avec la société S.C.P.B. pour un montant en plus-value de 2 145,62 € TTC portant le montant initial de ce lot de 137 540,00 € TTC à 139 685,62 € TTC ;
 - Avenant n°1 au lot n°3 souscrit avec la société Vitry pour un montant en plus-value de 24 131,09 € TTC portant le montant initial de ce lot de 107 772,25 € TTC à 131 903,34 € TTC ;
 - Avenant n°1 au lot n°5 souscrit avec la société Modulobat pour un montant en plus-value de 3 299,63 € TTC portant le montant initial de ce lot de 42 831,15 € TTC à 46 130,78 € TTC ;

- Avenant n°1 au lot n°7 souscrit avec la société D.B.R.L. pour un montant en plus-value de 2 510,16 € TTC portant le montant initial de ce lot de 10 166,00 € TTC à 12 676,16 € TTC ;
- Avenant n°1 au lot n°9 souscrit avec la société BATI PEINT pour un montant en moins-value de 3 308,91 € TTC portant le montant initial de ce lot de 22 791,70 € TTC à 19 482,79 € TTC ;
- Avenant n°1 au lot n°10 souscrit avec la société BATI PEINT pour un montant en plus-value de 6 372,89 € TTC portant le montant initial de ce lot de 20 227,95 € TTC à 26 600,84 € TTC ;
- Avenant n°1 au lot n°11 souscrit avec la société C2EI pour un montant en plus-value de 1 297,66 € TTC portant le montant initial de ce lot de 131 560,00 € TTC à 132 857,66 € TTC ;
- Avenant n° 1 au lot n°12 souscrit avec la société ALMA pour un montant en plus-value de 4514,90 € TTC, portant le montant initial de ce lot de 47 002,80 € TTC à 51 517,70 € TTC ;
- Avenant n°1 au lot n°13 souscrit avec la société UTB pour un montant de plus-value de 1864,56€ TTC, portant le montant initial de ce lot de 113 551,83 € TTC à 115 416,39€ TTC.

8 - ADMINISTRATION GENERALE / Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs Locaux

Rapporteur : Gérard COSME

Lors de notre dernière séance, j'avais proposé de reporter ce point afin d'avoir quelques explications complémentaires et de pouvoir vous en donner une lecture plus simple.

Ainsi, lorsque nous avons installé le Conseil Municipal le 14 avril 2008, nous avons eu aussi à établir une liste de 32 candidats en vue de la soumettre au responsable des services fiscaux afin qu'il puisse, parmi eux, constituer la Commission Communale des Impôts Directs Locaux du Pré Saint-Gervais. J'insiste bien sur le fait qu'il est de la responsabilité des services fiscaux, et non de la nôtre, d'arrêter la composition finale de cette commission.

Avaient ainsi été désignés les personnes suivantes :

- 16 candidats titulaires : Charles AMARA, Corinne ATZORI, Anita BOURS, Jean-Luc DECOBERT, Christine FRELAND, Martine GANEM-COHEN, Elisabeth GUISES, Bariah HORMI, Carine INCERTI-FORMENTINI, Lionel MARVEZI, Emna OUERTANI, Jean-Abel PECAULT, Djaouida SADAQUI, Annie STEVIC, Nicolas SOUDON, Michel VIAL ;
- 16 candidats suppléants : Danielle ASSARAF, Soraya BENHENNI, Jean-Louis COURSIMAULT, Jean-Claude DUBUFFET, Jeanne DRAYTON, Philippe EIDEL, Yves EUVREMER, Rinaldo DE FELICE, Marie-Paule FERRAND, Vincent FEVRE, Jean-Claude FOURNIER, Didier HEROUARD, Agnès JOUANNE, Jacques LAZERGE, Mariama LESCURE, Catherine SIRE-SABADO.

Après transmission de la délibération, les services fiscaux ont estimé que la composition de ces listes ne répondait pas à certains critères de représentativité. Notamment il manquait des personnes dont les qualités correspondraient à la fois aux critères d'habitant du Pré Saint-Gervais et d'assujetti à la taxe professionnelle, et d'autres qui seraient assujettis à cette taxe mais n'habiteraient pas notre ville. Il a donc été demandé à la ville de donner un complément de liste pour répondre à ces obligations et de proposer 8 noms de candidats supplémentaires assujettis à la taxe professionnelle, dont 4 n'habitent pas la commune.

La liste suivante a alors été communiquée aux services fiscaux : Olivier BRONDEL, Elizabeth CONTI, Lionel COUSIN, Marie-Laurence DENIS, Mingde DING, Jérôme DUCHAMP, Michel KHAUV et M. PEJAUDIER.

Sur la base de ces 8 noms supplémentaires, et de la liste des 32 candidats établie en avril 2008, le Directeur des Services fiscaux de la Seine Saint-Denis a procédé à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs locaux, conformément aux dispositions du Code Général des Impôts.

La délibération que nous vous soumettons ce soir n'est pas celle qui adopterait la proposition d'une liste complémentaire mais celle qui entérinera le choix des services fiscaux dans la composition de cette commission. Il nous faut ainsi prendre acte des travaux des services fiscaux. J'espère que ces éléments sont maintenant assez clairs.

.....

M.HEROUARD :

Au niveau de la clarté, votre explication est suffisante. Mais nous ne connaissons toujours pas, dans la dernière liste complémentaire sur les gens payant la taxe professionnelle, la répartition entre ceux qui habitent notre ville et ceux qui n'y habitent pas. Enfin, cela étant, je pourrais dormir sans le savoir...

M. LE MAIRE :

Bien, puisque je ne vais pas perturber votre sommeil et qu'il n'y a pas d'autres observations, je sou mets cette délibération au vote.

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Vu la délibération n°18 du 14 avril 2008 relative à la représentation de la ville dans les organismes extérieurs et autres commissions et notamment la Commission Communale des Impôts Directs,

Vu le courrier de la Direction des Services Fiscaux de la Seine-Saint-Denis en date du 24 décembre 2008, invitant la ville à communiquer le nom de 8 contribuables assujettis à la taxe professionnelle dans la ville, dont 4 domiciliés hors commune,

Vu la proposition de la ville à la Direction des Services Fiscaux de 8 noms supplémentaires de contribuables assujettis à la taxe professionnelle, en plus des 32 candidats désignés par le Conseil municipal,

Vu le courrier de la Direction des Services Fiscaux en date du 2 février 2009 établissant la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- ✓ De prendre acte de la composition de la Commission Communale des Impôts Directs décidée par le directeur des Services Fiscaux de la Seine Saint-Denis comme indiquée ci-dessous :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Corinne ATZORI	Danielle ASSARAF
Emma OUERTANI	Soraya BENEHNI
Nicolas SOUDON	Jean-Claude FOURNIER
Jean-Luc DECOBERT	Yves EUVREMER
Charles AMARA	Catherine SIRE-SABADO
Marie-Laurence DENIS	Agnès JOUANNE
M. PEJAUDIER	Philippe EIDEL
Elysabeth CONTI	Michel KHAUV

9- DOMAINE COMMUNAL / Autorisation donnée au Maire pour le dépôt de permis de démolir pour les bâtiments du 46 et 48 rue Danton

Rapporteur : Nicolas SOUDON

Mes chers collègues, les deux lots situés au 46 et 48 rue Danton, cadastrés respectivement section F n°3 et section F n°2, font partie de la zone Danton – Brossolette qui, depuis quelques années maintenant, fait l'objet de préemption régulière de la part de la commune en vue d'y réaliser différents projets, en cours d'évolution dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.

Ces bâtiments, dont la commune est propriétaire depuis 1994, sont aujourd'hui dans un état de vétusté avancée. Ils ont fait l'objet de permis de démolir délivrés le 08/10/2002, référencés PD 93 061 02 B0010 et PD 93 061 02 B001. Toutefois, la durée de validité de ce type d'autorisation étant de 5 ans à compter de la date de délivrance, ces permis sont désormais caducs. Il est donc nécessaire aujourd'hui de déposer une nouvelle demande de permis de démolir pour des raisons de sécurité et d'aménagement futur de l'îlot. Je tiens à préciser d'une part que les assurances ont été prises concernant la solidité du dernier bâtiment de cette zone, à savoir celui où se tient le café, commerce détenant un bail en bonnes et dues formes permettant son activité pour quelques années encore. D'autre part, les deux bâtiments en question ont fait l'objet de squat ces derniers temps et nous avons été dans l'obligation d'y couper l'eau et l'électricité pour éviter tout risque de nouvel incendie.

.....

M.HEROUARD :

Un nouveau permis de démolir, d'accord, mais est-ce que les bâtiments seront démolis cette fois ?

M. SOUDON :

Oui.

Mme SIRE-SABADO :

Un de ces immeubles restant habité par un certain nombre de personnes, un plan de relogement a-t-il été mis à l'étude pour elles ?

M. LE MAIRE :

Alors, il faudra faire l'état des lieux de la situation et recenser les personnes qui sont effectivement dans ces lieux. Nous savons que l'incendie a complètement rendu inhabitable une partie de ces bâtiments et que des personnes les ont réinvestis. Mais nous ne connaissons pas précisément la situation et la qualité de ces gens. Il y aura naturellement un regard au cas par cas des situations, avec, comme toujours dans ce genre de circonstances, la recherche de solutions pour chacune et chacun d'entre eux. Mais je ne peux pas, comme cela, prendre l'engagement ce soir que toutes ces personnes seront relogées.

Y a-t-il d'autres observations ? Si non, je sou mets la question au vote.

Vu les articles L. 2122-21 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.421-3, L.421-6, L.451-1 et suivants,

Vu la réunion de la commission urbanisme, aménagement urbain et cadre de vie du 18 mars 2009,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :
Suffrages exprimés : 32
Pour : 32

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une nouvelle demande de permis de démolir sur la propriété communale référencée F n° 3 sise au 46 rue Danton, représentant une surface à démolir d'environ 100 m² ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une nouvelle demande de permis de démolir sur la propriété communale référencée F n° 2 sise au 48 rue Danton, représentant une surface à démolir d'environ 50 m².

10- POLITIQUE DE LA VILLE / Programmation CUCS 2009

Rapporteur : Mathias OTT

Mes chers collègues, il s'agit de la dernière année de notre C.U.C.S. - Contrat Urbain de Cohésion Sociale - espèce d'objet non identifié qui nous permet de toucher un peu d'argent de la part de l'Etat. Et en ces temps difficiles sur le plan budgétaire, c'est toujours le bienvenu ! Cette dernière année est une année pleine d'incertitudes puisque nous ne savons pas par quoi les C.U.C.S. vont être remplacés, par quoi la politique de la ville va être remplacée. On sait que l'Etat, vu sa situation budgétaire quelque peu sensible, va sans doute essayer de recentrer son action sur des quartiers moins nombreux. Et nous risquons malheureusement d'avoir moins d'argent l'an prochain.

Cependant, cette année, nous avons une enveloppe accordée par l'Etat identique aux autres années, soit 98 000€ qui se répartit de la façon suivante : 50 900€ pour les 13 actions portées par les associations et 47 100€ pour les 10 actions portées par les services municipaux. La contribution de la ville atteindra, elle, 84 775€. Mais, au-delà de ces sommes, l'intérêt de la politique de la ville et du C.U.C.S. est d'avoir un véritable effet levier pour aller chercher des fonds auprès de la région, du département, de crédits de droit commun de l'Etat etc...La participation de l'Etat, au moyen de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE), facilite donc la mobilisation de plusieurs cofinancements qui, ensemble, devraient permettre de réunir 532 012€ pour les actions menées sur la ville du Pré Saint-Gervais.

Cela a permis aussi d'insuffler, sous l'égide d'ailleurs du Directeur Général des Services et d'Emmanuel GANDIA – dont je salue une nouvelle fois le travail – une vraie logique partenariale avec des services et des adjoints qui n'avaient pas forcément l'habitude de travailler ensemble. Je voulais d'ailleurs saluer le travail à mes côtés de Nicole REGNIER, de Julien RENAULT, d'Anna ANGELI et de Gisèle BORSELLINO.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.), souscrit en 2007 par la ville du Pré Saint-Gervais avec l'Etat, a pour vocation la mise en œuvre de projets de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers reconnus comme prioritaires. Il s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville.

La programmation des actions 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) est détaillée dans le tableau ci-dessous. Elle est conforme aux cinq champs prioritaires définis par la loi et dans lesquels la ville a souhaité s'engager, à savoir : habitat et cadre de vie, emploi et développement économique, éducation et accès aux savoirs de base, prévention de la délinquance et citoyenneté, santé.

Je souhaiterais plus précisément revenir sur les 6 nouvelles actions prévues pour 2009 :

- la permanence sur le droit au logement de l'ADIL 93 : elle permettra une action supplémentaire en direction des locataires, notamment pour mieux prévenir les expulsions locatives qui sont une vraie difficulté aujourd'hui car nous intervenons souvent trop tard ;

- la permanence sur l'amélioration de l'habitat du Pact'Arim 93 : action tout à fait complémentaire de celle menée par HSD et qui concerne un public bien plus large, Pact'Arim apporte une première information sur les travaux effectués, les possibilités de logement, de financement auprès des propriétaires etc. ;
- l'atelier d'insertion sociale pour adulte de l'association Averroes arrivera en complément de l'action menée notamment par la GAPE ;
- la valorisation du métier d'assistante maternelle par les services de la ville : élaborée notamment sous l'égide de Gisèle BORSELLINO, cette action est très importante car nous connaissons une crise réelle dans ce domaine avec de vraies difficultés à recruter des assistantes maternelles ;
- les opérations menées par l'Atelier Santé Ville, « Mieux comprendre la couverture maladie » et « Lutte contre les addictions » : en effet, dans le cadre du C.U.C.S. 2008, nous avons financé une étude qui a mis en exergue un certain nombre de priorités que nous traduisons aujourd'hui avec ces deux plans. Le premier, sur la couverture maladie, est vraiment une action d'information et de prévention. Le second vise tous les phénomènes d'addiction, liés aux drogues ou à l'alcool. Nous voulions, notamment avec Anna ANGELI et Julien RENAULT, trouver ici les moyens de toucher particulièrement les jeunes du collège.

1	2		3	4	5	6	7
PROGRAMMATION 2009 Contrat Urbain de Cohésion Sociale	Porteurs de projets		Coût Total	Contribution de la Ville aux différents dispositifs	Subventions attribuées par l'Etat à la commune au titre du CUCS	Subventions attribuées par l'Etat aux associations au titre du CUCS	Autres contributions et subventions demandées
HABITAT ET CADRE DE VIE							
1	Lutte contre l'habitat insalubre	Habitat Santé Développement	*** **	47 000	5 000	17 000	25 000
2	Permanence droit du logement	ADIL93	**	2 000	1 000	1 000	/
3	Permanence Pact'Arim	Pact'Arim 93	**	8 110	2 100	3 000	3 010
EDUCATION							
4	Collège au cinéma	Cinéma93		9 210	500	1 000	7 710
5	Atelier « Créartist »	EMMAUS	**	67 672	1 000	3 500	63 172
6	Soutien scolaire	GAPE	*	38 200	22 000	2 000	14 200
7	LAPE	Mairie-Pôle Social		16 700	4 900	9 000	2 800
8	La maternelle à la Bibliothèque	Mairie-bibliothèque		3 500	2 000	1 500	/
9	Les Défis du mercredi	Mairie – service jeunesse		12 000	3 000	9 000	
10	Découverte de la pratique musicale en centre de loisirs	EMGM	*	2 800	1 300	1 500	/
11	Atelier d'insertion sociale pour Adultes	Averroes	*	19 952	2 000	1 800	16 152
12	Atelier « cyber espace »	EMMAUS	**	175 353	3 000	6 000	166 353
EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE							
13	Atelier de recherche d'emploi spécifique	Mission locale de la Lyr	*	8 345	1 345	3 500	3 500
14	Valorisation du métier d'Assistante maternelle	Mairie-Pôle Social		10 000	1 500	2 000	6 500
15	Insertion par l'activité économique	PLIE Mode d'emploi	*	38 720	3 200	3 000	32 520
PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET CITOYENNETE							
16	Permanence de médiation familiale	AADEF médiation	**	8 000	1 600	6 400	/
17	Permanences SOS Victimes 93	SOS victimes 93	**	1 500	300	1 200	/
18	Permanences Juridiques	Mairie		2 400	1 200	1 200	/
19	Extension permanence d'écrivain public	Mairie-Pôle Social		2 350	1 350	1 000	
SANTE							
20	Bien Etre au Pré	Mairie-ASV		14 140	6 020	2 100	6 020
21	Mieux comprendre la couverture maladie	Mairie-ASV		1 800	300	300	1 200
22	Lutte contre les addictions	Mairie-ASV		2 260	160	1 000	1 100
MAITRISE D'ŒUVRE							

* Les projets marqués par un ast_risque font l'objet d'une attribution de subvention soumise au vote du Conseil municipal dans sa séance du 30 mars 2009. Ils sont mentionnés ici afin de rendre compte de la programmation du CUCS dans son ensemble.

** Les projets notés par deux ast_risques font l'objet d'une attribution de subvention prise sur le fonds de réserve CUCS soumis au vote du Conseil municipal dans sa séance du 30 mars 2009.

*** La somme de 25.000 € figurant colonne 7 de l'action « Lutte contre l'Habitat Insalubre » correspond à la valorisation du temps de travail consacré, en collaboration avec HSD, par l'Inspectrice Salubrité à cette mission.

.....

M. HEROUARD :

Je n'aurais qu'une question mais qui correspond à quelques rubriques. Prenons à titre d'exemple la n°11, « Atelier d'insertion sociale pour les adultes ». Le porteur du projet est Averroes. Cette association est aussi l'une de celles pour lesquelles nous avons décidé tout à l'heure un montant de subvention. Alors, le coût total de cette opération est de 19 952€, dont 2 000€ à charge de la commune. Ces 2 000€ sont-ils en sus de la subvention votée tout à l'heure ou sont-ils inclus dans celle-ci ? Ma question vaut de la même façon pour d'autres rubriques.

M.OTT :

Il s'agit de sommes en plus car ici nous finançons des actions particulières. Il ne s'agit pas de crédit de droit commun ou de subvention générale. Nous finançons une action particulière pour chaque association.

Mme SIRE-SABADO :

Concernant les permanences sur le droit au logement et l'amélioration de l'habitat, quelles sont leurs périodicités ?

M. OTT :

Pour l'ADIL 93 et la permanence de droit au logement, comme pour celle de Pact'Arîm, il s'agit d'une fois par mois.

M. LE MAIRE :

Y a-t-il d'autres observations ? Si non, je soumetts la question au vote.

Vu la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

Vu la circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS),

Vu la circulaire de la Délégation interministérielle à la ville du 15 septembre 2006 relative à la géographie prioritaire des CUCS,

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2006 autorisant le Maire à signer le CUCS,

Vu la notification du Préfet de Seine Saint-Denis en date du 19 janvier 2007 attribuant à la commune du Pré Saint-Gervais une dotation annuelle de 98 000 € sur des crédits de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE),

Vu la signature du CUCS le 6 avril 2007 entre la commune du Pré Saint-Gervais et l'Etat,

Vu les avis du Comité technique réuni le 19 décembre 2008 composé des services de la ville, de la Préfecture de Seine-Saint-Denis, et, des services déconcentrés de l'Etat,

Vu la décision du Comité de pilotage du CUCS du 4 février dernier, présidé par Monsieur Gérard COSME, Maire du Pré Saint-Gervais et Monsieur le Sous Préfet de Seine Saint –Denis,

Vu la réunion de la commission des finances du 17 mars 2009,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- ✓ De valider l'ensemble de la programmation C.U.C.S. telle que présentée dans le tableau ;
- ✓ De demander des subventions : à l'Etat, pour 47 100€ au titre de la programmation C.U.C.S. 2009 à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (colonne 5) ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :
 - signer le tableau de programmation 2009 du C.U.C.S.,
 - signer les conventions afférentes aux demandes de subventions susvisées,
 - verser aux associations les subventions municipales liées au fonds de réserve C.U.C.S. (Emmaüs, HSD, ADIL 93, PACT'ARIM 93, AADEF Médiation, SOS Victime 93, CDAD 93) voté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2009,
 - signer tout document en rapport avec les différents projets.
- ✓ D'inscrire au budget de la commune les recettes et les dépenses correspondantes.



Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 51.

Le Pré Saint-Gervais, le

La secrétaire de séance

Walter PINNA

Le Maire

Gérard COSME